

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 16 DECEMBRE 2014****DECISION****Numéro 14 – 10 – 078****Décision 2 : L'avenant n°1 au marché relatif à la réparation de la carrosserie des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - lots n°13 et 14.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni le 16 décembre 2014 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

*Était excusé* : Monsieur Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau)

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Ce projet d'avenant est relatif au changement de titulaire pour le marché relatif à la réparation de la carrosserie des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire en ce qui concerne :

- le lot n°13 : réparation de la carrosserie des véhicules de moins de 3,5 Tonnes « CIS St Chamond » ;
- le lot n°14 : réparation de la carrosserie des véhicules de moins de 3,5 Tonnes « CIS Rive de Gier ».

Le garage *Autopar Saint Chamond*, titulaire des marchés, a fait l'objet d'une fusion par absorption de la société *Givors Automobiles SAS*. Le traité de fusion a été approuvé le 4 août 2014.

A compter de cette date, les droits et obligations nés du marché susvisé sont transférés à la société *Givors Automobiles SAS* qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :** Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant joint en annexe et autorise le Président à signer le document.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**Service départemental d'incendie et de secours de la Loire**

8, rue du Chanoine Ploton,  
CS 50541,  
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**AUTOPAR RENAULT ST CHAMOND**

Boulevard de Fonsala  
BP 18  
42406 SAINT CHAMOND

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Marché relatif à la réparation de la carrosserie des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire :**

**Lot n°13 : réparation de la carrosserie des véhicules de moins de 3,5 Tonnes « Cis St Chamond »**

**Lot n°14 : réparation de la carrosserie des véhicules de moins de 3,5 Tonnes « Cis Rive de Gier »**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 16/01/2013

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013. Il sera reconduit tacitement deux fois pour des périodes d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

Marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, conclu sans montant minimum ni maximum.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

**D - Objet de l'avenant.**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le garage AUTOPAR SAINT CHAMOND, titulaire du présent marché, a fait l'objet d'une fusion par absorption de la société GIVORS AUTOMOBILES SAS ; le traité de fusion a été approuvé le 4 août 2014.

A compter de cette date, les droits et obligations nés du marché susvisé sont transférés à la société GIVORS AUTOMOBILES SAS qui en assumera toutes les conséquences en lieu et place de l'ancienne société.

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : .....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

## Accusé certifié exécutoire

## ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

## ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)